LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
rue Saint-Nicolas

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	» 6 50	» 13 —
Un an	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, »	20 »	»
Etranger, »	25 »	»

Un numéro du journal : 5 centimes

VENDREDI 6 OCTOBRE 1899
279 — *Saint Bruno*, confesseur — 86
Numéro 230
VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême,

(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.

(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service télégraphique de la *Liberté*

Londres, 5 octobre.

Le Comité exécutif de la Fédération nationale libérale a adopté une résolution, déclarant que l'attitude menaçante de l'Angleterre dans l'Afrique du Sud n'est pas justifiée par les difficultés existantes. Il espère vivement que le Transvaal accordera le droit de franchise après 5 ans, maintenant qu'il a reçu l'assurance que son indépendance sera respectée. Il rappelle à lord Salisbury que c'est à lui qu'incombe la responsabilité de continuer les négociations afin que la paix soit maintenue.

Le correspondant du *Standard* à Charleston dit que les Boërs sont prêts à pénétrer dans le Natal si les propositions de la Grande-Bretagne sont trouvées inacceptables.

On télégraphie de Pietermaritzbourg à la *Morning Post* que le général Joubert menace de faire fusiller tous ceux qui traverseront la frontière, mais que le commandant du contingent de Johannesburg ne paraît pas disposé à tenir compte de cette défense.

Le correspondant du *Daily Telegraph* à Charleston croit que les hostilités commenceront aujourd'hui jeudi.

Le Cap, 5 octobre.

Les Africanders s'agitent en faveur de la paix. Le retard que les Boers apportent à la prise de l'offensive est considéré comme favorable à la paix.

Le Cap, 5 octobre.

Un Conseil de guerre auquel ont pris part sir Georges White, commandant du continent de Natalie, et sir Georges Forestier Walker, commandant provisoire des troupes du Cap, a examiné la situation. Sir Georges White croit les forces anglaises suffisantes pour repousser une attaque.

Valence, 5 octobre.

Le président Loubet a visité, mercredi, Carignan, localité qu'il a représentée au Conseil général. Répondant aux souhaits du maire, M. Loubet a recommandé l'union, la concorde et la bonne volonté de tous. Les agitations passagères, a-t-il dit, grossies par les adversaires et les intéressés, feront place à une paix profonde que nous voyons déjà apparaître. Le pays pourra alors consacrer son activité à assurer le succès de l'Exposition internationale. La France a charge d'humanité. Tout ce que la France fait de grand, de beau et de bien, se répercute dans l'univers. Elle a donc le devoir de donner au monde de grands exemples. Le président de la République a terminé en disant que la France a le culte de la Patrie et de l'armée, qui est la moëlle de la France.

Creusot, 5 octobre.

Dans un meeting des grévistes, le député Viviani a proposé de choisir le gouvernement pour arbitre. Il a rappelé que le président Loubet avait déjà fonctionné comme arbitre à l'occasion de la grève de Carmaux en 1893. Le meeting a adopté la proposition de M. Viviani et désigné sept délégués. Puis le Comité de la grève a adressé à M. Waldeck-Rousseau une lettre lui demandant l'arbitrage.

On espère que M. Schneider consentira à un débat contradictoire et qu'il trouvera une garantie dans l'impartialité de M. Waldeck-Rousseau et dans la parole donnée par les grévistes d'exécuter la sentence.

Session des Chambres fédérales

Berne, 5 octobre.

Assemblée fédérale. (Chambres réunies). L'appel nominal constate la présence de 108 membres du Conseil national et de 32 membres du Conseil des Etats.

L'appareil de l'Assemblée fédérale est mis en mouvement pour traiter du recours en grâce de M. Muller, à Baden, dont voici le cas, déjà exposé par la *Liberté* :

Pour ce fait, M. le Dr Müller a été condamné à un jour d'emprisonnement et à 20 francs d'amende.

Il a recouru en grâce auprès de l'Assemblée fédérale, demandant la remise de la peine de l'emprisonnement.

Le Conseil fédéral propose d'admettre ce recours, et la Commission unanime est du même avis. Rapporteurs MM. *Iten* (Zoug), et *Ruchet* (Vaud).

La grâce est accordée.

On admet aussi le recours en grâce de Ferdinand Schær, de Dürrenroth (Berne), commis-voyageur à Huttwyl, en ce sens qu'on réduit à 30 francs l'amende de 100 francs à laquelle il a été condamné pour défaut de patente. Rapporteurs MM. *Iten et Ruchet. Le recours a été patronné, en outre, par M. Zurbruchen* (Berne).

La séance de l'Assemblée fédérale est levée à 8 h. 55.

Le Conseil national entre en séance à 9 h. 15, pour s'occuper des divergences sur la situation financière.

Conseil des Etats. — *(Présidence de M. Simen, président.)*

Après la séance de l'assemblée fédérale, le Conseil des Etats aborde la délibération finale sur les projets d'ASSURANCES.

M. *Stœssel* (Zurich), président de la Commission, recommande l'adhésion au Conseil national, ainsi que la fixation de la date d'entrée en vigueur au 1er janvier 1903.

M. *Scherrer* (Bâle) propose de ne fixer aucune date, mais de dire simplement que l'assemblée fédérale fixera ultérieurement cette date. Il montre le danger qu'il y a pour les Chambres de se lier d'avance sans être certaines que la mise en vigueur en 1903 ne se heurtera pas à des difficultés insurmontables.

L'orateur n'a pas une confiance illimitée dans la solution financière qui vient de prévaloir. *Il dit que les Chambres* se trouvent sous le poids d'une sorte de *Katzenjammer*. Le message du Conseil fédéral sur la situation financière avait infligé au parlement un refroidissement, qui s'est déchargé dans un violent rhume de cerveau. Les Chambres ont travaillé sous l'empire de ce rhume, et leur travail se ressent de l'état de dépression et de malaise qui pesait sur leur esprit.

Il sera toujours temps, selon M. Scherrer, de prendre une décision, lorsqu'on verra que les ressources financières sont réellement suffisantes.

M. *Deucher*, chef du Département d'industrie et d'agriculture, combat vigoureusement la proposition de M. Scherrer. Il estime qu'on doit avoir confiance au peuple et en l'avenir. Il s'étonne du manque d'enthousiasme d'un jeune homme tel que le député de Bâle. Après dix ans d'efforts et de travaux, tout nouveau retard est inexplicable et jetterait le jour le plus défavorable sur l'œuvre des Chambres. On considérerait cet ajournement comme une sorte de renonciation.

M. *Python* admire l'enthousiasme et la jeunesse d'esprit de M. Deucher. Cependant les considérations de M. Scherrer ont une réelle valeur et l'assemblée devrait entrer dans cet ordre d'idées. Seulement M. Python voudrait donner à la proposition de M. Scherrer une forme plus constitutionnelle en disant que l'Assemblée fédérale fixera ultérieurement la date où la loi sera soumise à la votation populaire.

M. *Blumer* (Zurich) combat les propositions Scherrer et Python.

M. *Leumann* (Thurgovie) propose éventuellement la date de 1904.

A la votation, la proposition de M. Python est adoptée éventuellement contre celle de M. Scherrer, par 19 voix contre 14.

Dans une seconde votation éventuelle, la proposition Leumann l'emporte sur celle de M. Python par 25 voix contre 11.

Enfin, dans la votation définitive, la proposition de la Commission est préférée à celle de M. Leumann par 23 voix contre 15.

La discussion de la loi étant ainsi terminée, et toutes les divergences étant réglées, le président annonce qu'on va procéder à la votation finale sur l'ensemble du projet.

M. *Dœhler* (Appenzell-Int.) fait une déclaration pour motiver son vote. Il n'a jamais été enthousiaste du projet et la solution financière ne lui inspire pas confiance; néanmoins, il votera oui, parce qu'il estime qu'après avoir déployé sa sollicitude en faveur des agriculteurs, des industriels et des artistes, il est juste que la Confédération dépense quelque chose pour les ouvriers. En émettant ce vote, l'orateur ne se dissimule pas qu'il sera désavoué par le peuple de son canton, mais il croit que beaucoup d'autres députés seront dans le même cas, si le referendum est demandé.

M. *Peterelli (Grisons)* déclare qu'il s'abstiendra parce qu'il ne fait partie des Chambres que depuis peu de temps.

On passe à la votation. Elle a lieu à l'appel nominal.

La loi sur les assurances est adoptée par le Conseil des Etats à l'unanimité de 35 voix. M. Peterelli seul s'abstient.

Nouvelles du jour

Une dépêche annonçait hier, un peu prématurément, que les Anglais auraient franchi la frontière de l'Etat d'Orange, près de Kimberley. Il s'en faut qu'ils soient aussi avancés et, en réalité, ils se tiennent plutôt sur la défensive, préoccupés qu'ils sont de protéger la partie du Natal comprise entre le Transvaal et l'Etat d'Orange. Les Boërs du Transvaal menacent, en effet, les localités natalienes de Laing's Neck, Charlestown et Dundee, où se trouve un camp anglais de 4000 hommes.

On considère comme très possible que le général Joubert attaque cette position et même qu'il prononce son mouvement jusque sur Ladysmith, petite ville située un peu en arrière et où se trouve un autre camp fortifié de 4000 hommes. Les Anglais ne se dissimulent pas que la situation est grave. Le général White et six officiers d'état-major, aussitôt débarqués, iront installer leur quartier général à Durban. Le général prendra dimanche le commandement des forces anglaises, en attendant l'arrivée du commandant en chef, général Buttler.

L'exode des Anglais habitant le Transvaal continue, encouragée par le gouvernement boër.

Bien que tout semble indiquer une conflagration inéluctable, les partisans de la paix multiplient leurs efforts. Au Cap, des influences agissent dans ce sens. On voudrait persuader au Transvaal d'accepter les conditions posées primitivement par sir Alfred Milner. Des suggestions analogues sont venues de Londres.

A tout cela, le gouvernement du Transvaal a répondu qu'il était très sensible aux efforts faits en vue d'amener une solution pacifique du conflit, mais que, l'Angleterre ayant modifié ses propositions primitives, il n'appartenait pas au Transvaal de présenter à nouveau des propositions qui avaient été écartées.

Le Transvaal admet parfaitement que l'acceptation de la Commission mixte que l'Angleterre avait proposée pourrait conduire à un règlement de la question satisfaisant pour les deux parties. Mais M. Krüger ne se fait pas trop d'illusions, et hier, en prorogeant les Raads, il a constaté dans son discours qu'il fallait s'attendre à la guerre, et il a confié à Dieu la cause des Boërs.

* * *

On trouve des personnes qui s'étonnent des effectifs peu nombreux dont l'Angleterre dispose dans l'Afrique australe.

Il ne faut pas oublier que la métropole a des garnisons sur tous les points du globe et qu'elle n'ose pas trop les dégarnir. L'armée anglaise du Royaume-Uni n'est guère considérable. Il faut donc procéder par l'envoi de petits paquets.

Les navires de transports ne manquent pas; mais on est obligé de les échelonner pour ne pas jeter sur les grèves du Natal et du Cap des régiments dont l'administration ne saura que faire, qu'elle ne pourra ni loger ni nourrir, ni, faute de wagons, envoyer aussitôt à l'ennemi.

Il serait loisible au gouvernement anglais d'utiliser contre les Boërs les troupes indigènes; mais on pense, avec raison, qu'il ne faut pas leur donner la mauvaise habitude de tirer sur des blancs, car, une fois mis en goût, ces sauvages n'auront plus la superstition de respecter les silhouettes de soldats anglais.

* * *

M. Viviani n'est guère enchanté de l'idée des neuf mille Creusotins d'émigrer à Paris. Il trouve que ce sera pour lui et les siens beaucoup de gens sur les bras. En quoi il n'a pas tort. Mais le mirage de la grande ville produit son effet sur la foule des grévistes.

Au cours d'un meeting, tenu avant-hier, le député Gillot s'est fait l'écho des craintes de M. Viviani. « Si l'administration ne cède pas, a-t-il dit, ne croyez pas que l'exode vers Paris soit le moyen de vaincre. » (Cris nombreux : « Si, si, à Paris, à Paris ! ») Non, citoyens, ce serait une folie. (Protestations bruyantes : « Nous voulons aller à Paris ! A bas Gillot ! Vive la grève ! etc. »)

M. Gillot, continuant, a demandé aux grévistes de ne pas créer d'embarras au ministère de défense républicaine. Les cris les plus divers se sont élevés en réponse au discours de M. Gillot.

Quand M. Maxence Roldes arriva à la tribune, des applaudissements éclatèrent de tous côtés. L'orateur réfutant les arguments de M. Gillot, a dit : « Oui, nous irons à Paris, nous ne voulons pas nous laisser enfermer dans cette ville. »

Il n'en a pas fallu davantage pour porter l'enthousiasme jusqu'au délire.

Il ne faut néanmoins pas désespérer de voir les Creusotins se rendre aux sages avis des hommes qui leur déconseillent cette entreprise insensée.

Déjà, paraît-il, le calme et la réflexion semblent leur revenir. La perspective d'une reprise générale du travail gagne en probabilité. Le Comité de la grève dit bien que toutes ses mesures sont prises pour que l'exode s'accomplisse, quand même, et qu'il s'occupe d'assurer les vivres et le logis pour les trois premières étapes. Fanfaronnade, sans doute, et qui rappelle le fameux : « Nous sommes prêts », du maréchal Lebœuf à la veille de la guerre de 1870.

On ne sait pas encore ce qu'apporte dans les plis de sa serviette de journaliste M. Turot, qu'on dit envoyé au Creusot avec une mission du gouvernement. Il y est arrivé hier avec les députés socialistes Poulain et Renou.

En attendant, M. Schneider est décidé à ne pas céder. Les déclarations qu'il a faites au préfet de Saône-et-Loire, M. de Jolly, sont très catégoriques :

Je n'ai pas voulu la grève, a dit M. Schneider, je la subis. Une infime minorité turbulente l'a imposée, sans motif avouable, à la majorité de mes ouvriers, qui sont de braves gens. J'estime que ce fait révèle un danger qu'il est temps de conjurer. Si je pardonne encore aux perturbateurs, ils recommenceront leur œuvre néfaste, et cette grève sera bientôt suivie de plusieurs autres. Ce conflit n'est pas, comme certains l'ont prétendu, la vie ou la mort pour mon usine, il sera la vie. Car aucune entreprise industrielle ne saurait résister à une agitation semblable, à des grèves qui, à chaque instant, arrêtent son essor. La maladie dont souffre mon personnel nécessite une opération chirurgicale, je ferai l'opération. Je retrancherai du corps sain les membres gangrenés et, de nouveau, le calme et la prospérité règneront au Creusot. Les responsabilités ne m'effrayent pas, j'accepte celle qui consiste à sacrifier de mauvais ouvriers à l'avenir des bons et honnêtes travailleurs de mon usine.

On ne saurait voir plus juste, ni parler plus sensément.

* * *

Le cabinet d'affaires constitué à Vienne, sous la présidence du comte Clary, est accueilli sans enthousiasme par les différents partis.

Les libéraux allemands font mine d'indifférence. Au fond, ils sont très contents.

Les catholiques et les Polonais se montrent très réservés.

Les radicaux allemands — parti Wolf et Schœnerer — avant de se prononcer, attendent que le ministère énumère les garanties qu'il leur offrira — *lisez : les* coups de fouets qu'il donnera aux Tchèques.

Ceux-ci se préparent à une vive opposition, mais *n'annoncent pas qu'ils pratiqueront* l'obstruction.

***

L'Italie officielle a fêté hier le 80me anniversaire de Crispi. C'est à Palerme que les fêtes ont eu lieu. *Pavois*, banquets, illuminations, concerts mettent en liesse les Palermitains. Crispi a reçu des télégrammes de félicitations du roi, de la reine et de l'empereur Guillaume. La dépêche d'Humbert rappelle les services rendus par *Crispi à la royauté, celle de* la reine donne la note affectueuse.

A 3 heures de l'après-midi, hier, Crispi a été reçu à l'Hôtel-de-Ville de Palerme par les autorités et le Comité des fêtes. Un sénateur au nom bucolique, *il signore* Della Verdura, a lu une adressse au vieil homme d'Etat et lui a remis une médaille d'or ; puis le maire, M. de Martino, l'a harangué au nom de la population. Crispi a remercié. On a ensuite procédé à l'inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur de Crispi *placée sur* la façade de l'Hôtel-de-Ville.

Le vieux Sicilien a été acclamé et a répondu aux ovations par le cri de : « Vive Palerme ! Vive le roi ! »

***

Un de nos correspondants d'Italie nous mande que les autorités de Milan ont fait saisir, l'autre jour, dans tous les kiosques des cartes postales glorifiant Dreyfus comme « le plus grand martyr du siècle ». *La maison éditrice et les placeurs de ces* morceaux de carton dreyfusards ont été déférés au préteur « pour avoir négligé de se pourvoir de l'autorisation nécessaire ».

A Milan, on tient le motif donné pour un simple prétexte ; et l'on se chuchote que le gouvernement, soucieux d'endiguer les manifestations en l'honneur de Crispi, à l'occasion de son anniversaire, a voulu tout bonnement décourager les velléités d'apothéose extra-officielle par le moyen de cette espèce de bulletin plébiscitaire qu'est devenue la carte postale illustrée. *Chi lo sa ?*

***

Des troubles sérieux ont éclaté en Chine, dans la province de Chang-Toung. Les rebelles ont attaqué les troupes impériales et tué le général en chef. Ils ont failli capturer le gouverneur de la province lui-même.

***

L'émotion est grande dans l'Amérique du Sud à la suite de la nouvelle que la peste avait fait son apparition à Assomption du Paraguay. Notre compatriote, le docteur Henri Stœcklin, de Fribourg, directeur de l'*Institut bactériologique* de Cordoba (République Argentine), consulté par le gouvernement de Buenos-Ayres, a émis l'avis que l'épidémie signalée à Assomption n'est pas la peste bubonique, mais la *pestis minor*, qui n'en est qu'une forme anodine et n'a pas de force d'expansion.

***

Congrès de géographie à Berlin, Congrès d'orientalistes à Rome, les savants s'en donnent de congresser. Enumérons brièvement quelques-unes des principales décisions prises par le premier :

Il sera adjoint à l'expédition du pôle Sud en préparation une Commission chargée de faire des études météorologiques et magnétiques ; l'emploi du système métrique est recommandé pour les expériences scientifiques ; la division actuelle du temps sera maintenue pour le moment ; une Commission internationale sera chargée des études ayant trait aux tremblements de terre ; enfin, il sera dressé une carte du globe au 1/1,000,000.

La première séance du Congrès des *orientalistes a été remplie par les* congratulations usuelles de bienvenue. Les congressistes sont extrêmement nombreux ; il n'y a pas moins de douze cents *inscriptions*.

Le travail dans les couvents

Le *Confédéré* a fait hier une nouvelle sortie contre les couvents et, ce qui est au moins étrange, c'est qu'il prétend s'abriter derrière l'autorité de Mgr Turinaz, évêque de Nancy. Sa Grandeur aurait écrit à un cardinal romain une lettre des plus vives contre les Sœurs du Bon-Pasteur, qui ont un orphelinat dans sa ville épiscopale. Le *Confédéré* cite de longs passages de cette lettre.

La première question qui se pose est celle de l'authenticité. On ne comprendrait pas qu'un évêque portât dans la publicité et déférât à la juridiction du gros public *une affaire qu'il a déjà soumise* au jugement du Saint-Siège. Il est vrai que, toujours d'après le *Confédéré*, le Vatican aurait « enjoint à M. *(sic)* Turinaz de se taire, attendu que ce que font les religieuses est bien fait ».

L'évêque, manquant aux égards dus au Saint-Siège, aurait donc jeté sa lettre dans la presse et cela juste au moment, certes bien mal choisi, où une campagne terrible s'ouvre en France *contre les* maisons religieuses ! A moins que ce ne *soit le « cardinal romain »* dont on ne donne pas le nom, qui ait lancé ce brûlot ! On s'explique difficilement aussi l'indifférence avec laquelle le Vatican aurait accueilli la dénonciation de l'évêque de Nancy contre des agissements louches qui se produiraient dans son diocèse. Bien plus, le Saint-Siège aurait, sans enquête, repoussé la démarche de Mgr Turinaz *agissant en vertu de son pouvoir de juridiction*, et approuvé des procédés pour le moins fort imprudents ! Tout ce récit du *Confédéré est bien suspect.*

Ce qui n'est pas moins suspect, c'est de trouver dans les colonnes de ce journal des passages d'une lettre que paraissent ignorer les journaux français de toutes les nuances, lettre qui est restée inconnue aussi aux innombrables publicistes qui envoient des correspondances à la presse du dehors. Nous n'accusons pas le *Confédéré* d'avoir inventé cette lettre, oh ! non ; mais ne se serait-il pas laissé duper par quelque *Aurore ;* vous savez : un de ces journaux si sévères pour les faux, mais qui ne négligent pas l'emploi de cette arme à l'occasion.

La lettre attribuée par le *Confédéré* à *Mgr Turinaz est écrite en termes fort vifs*, même violents et passionnés, et maltraite fort les Sœurs du Bon-Pasteur de Nancy. Ces religieuses dirigent un orphelinat. *Elles mettraient les jeunes filles à la* porte de la maison et les jetteraient sur la rue sans prévenir les familles, sans donner à ces jeunes filles les ressources indispensables jusqu'à ce qu'elles aient pu se chercher un emploi, de sorte que leur perte serait presque fatale.

De plus, les travaux de lingerie qu'on exécute à l'orphelinat du Bon-Pasteur de Nancy, seraient d'un tel luxe et d'un tel prix qu'aucune femme honnête n'en voudrait faire l'emplette et n'en accepterait l'emploi. Enfin, les prescriptions légales sur la durée du travail, sur l'âge des ouvrières, sur le travail de nuit seraient systématiquement violées, en prenant des moyens de dérober les infractions à la connaissance de l'inspecteur du travail.

Tel est le fond du réquisitoire contre les Sœurs du Bon-Pasteur de Nancy, réquisitoire dû probablement à quelque folliculaire anarchiste, qui aura trouvé plaisant de le mettre sous le nom d'un évêque. Si les faits dénoncés étaient vrais dans le cas spécial, le Saint-Siège ne manquerait pas, quoi *qu'en dise le journal radical*, d'appuyer les efforts de l'évêque pour *mettre fin à un pareil état de choses ;* mais en tout cas, que prouverait ce fait particulier contre les autres orphelinats religieux ? Par quelle aberration ferait-on retomber sur tous les fautes d'un petit nombre ? C'est pourtant là que voudrait en venir le *Confédéré.*

Nous avons le devoir de protester contre des procédés qui tendent à jeter la suspicion contre la seule institution de ce genre qui existe dans notre ville. Le *Confédéré* ne la nomme pas, mais on voit si bien qu'il la vise ! Il n'y a qu'un orphelinat de jeunes filles à Fribourg, et la voix publique, expression de la reconnaissance de tous, lui a maintenu le nom de Maison de la Providence, qui lui fut *donné* par la fondatrice. Oui, les Dames de la Charité qui s'épuisent et se sacrifient à élever dans la vertu et le travail les jeunes enfants dont nous voyons la longue théorie se dérouler aux environs de la ville les jours de promenade ; oui, ces infatigables religieuses sont vraiment les envoyées de la Providence dans nos quartiers pauvres.

On a pu en juger à la mort de la tant regrettée Supérieure, la révérende Mère Joséphine-Thérèse Kamoçka. Quel incessant défilé autour de sa dépouille mortelle ! quelles prières ardentes et que de *pleurs ! Là se pressaient à la fois la grande* dame et l'ouvrière, la jeune servante et la mère de famille ; toutes avaient gardé le pieux souvenir des tendresses et des sollicitudes de cette Sœur, qui avait eu pour toutes ses anciennes élèves et pour toutes ses anciennes orphelines les bontés et les indulgences d'une mère ! Il restera longtemps dans le souvenir de tous, ce long cortège de la reconnaissance des pauvres qui accompagna dans les larmes la dépouille de la Mère Kamoçka jusqu'en l'église Saint-Jean et qui la ramena au caveau placé sous l'autel de Celui qui donna à cette sainte femme la force de son inlassable sacrifice. En *voyant ce cortège, on était tenté* de se demander s'il n'y avait pas, dans cette démonstration spontanée, comme le triomphe de l'esprit de Saint-Vincent de Paul. *Voilà ce qui offusque* les regards du hibou maçonnique ; mais le *Confédéré* en sera pour ses indignes insinuations. Notre population sait où elle a trouvé et trouvera le dévouement qui n'a pas de limites, parce qu'il est l'abandon de soi-même à tout ce qui souffre, à tout ce qui a besoin d'appui, de force ou de consolations.

Chronique des Chambres

Berne, 4 octobre.

Labeurs opiniâtres. — Echos de la Cigogne. — Débat sur la Bibliothèque nationale. — Séance de relevée. — Echec aux artistes. — M. Kellersberger et le landsturm.

Journée extra-laborieuse au Conseil des Etats. La séance de la matinée, ouverte à 8 1/4 heures, s'est terminée à 1 1/2 heure. La séance du soir s'est prolongée de 4 1/4 heures à 8 heures 10 m. Total : 9 heures de séance, avec une discussion extrêmement *touffue, effeurant, et même* approfondissant une foule de questions de *toute grandeur et de toute nature.*

Dès les premiers chocs, on a vu briller *quelques lueurs d'orage, mais elles n'ont* pas eu d'autre suite. M. Python, constatant l'intransigeance de la Commission, qui ne souffrait aucune divergence et qui campait sur ses propositions comme dans une citadelle irréductible, a cru devoir signaler les causes et l'origine de cette attitude. Il lui a suffi de rappeler la réunion de la gauche à la Cigogne et la consigne qui y a été *donnée. Cette allusion* a rendu M. Munzinger quelque peu nerveux. Le député soleurois s'est empressé de revendiquer pour son groupe le droit de se réunir, fût-ce même dans un hôtel qui porte l'enseigne de la Cigogne. Ce droit, M. Python ne le lui a pas contesté ; il a simplement enregistré le fait et la leçon qu'il comporte.

Le débat de la matinée a roulé principalement sur la proposition suivante de la Commission financière :

Les dépenses annuelles pour le Musée national et pour la Bibliothèque nationale seront réduites aux chiffres maxima fixés par les arrêtés fédéraux des 30 juillet 1886 et 28 juin 1888.

Cette proposition a été débattue en corrélation avec la proposition de M. Blumer, de Zurich, qui voulait élever de 15 centimes à 20 la finance postale prélevée à la douane sur les colis venant de l'étranger. M. Blumer entendait que l'augmentation *de cette recette profitât au Musée* national, à la Bibliothèque nationale et aux arts, dont les crédits devaient ainsi être maintenus au chiffre actuel.

Le principal défenseur des crédits du Musée national et de la Bibliothèque nationale a été M. Wirz. L'éloquent représentant de la droite a mis en relief la mission qui incombe à l'Etat de travailler non seulement à la prospérité matérielle du pays, mais encore à la culture intellectuelle du peuple. Il propose de supprimer le texte de la Commission.

M. Isler, d'Argovie, qui avait assisté jusqu'à ce moment, en spectateur muet, à ces délibérations financières, est sorti de sa réserve pour faire une brillante charge contre les accumulations de paperasses que l'on entasse à la Bibliothèque nationale. Il

---

67 *FEUILLETON DE LA LIBERTÉ*

L'automne d'une femme

PAR

O. DE CHANDENEUX

Puis, Pierrette retourna vers la fenêtre d'Emmeline ; apercevant par un coin de rideau soulevé ce qui se passait dans sa chambre, elle put veiller de loin sur la pauvre enfant qui pleurait silencieusement accoudée sur sa table à ouvrage, dans l'attitude d'un profond désespoir.

C'est que ses souvenirs ajoutaient, par leur clarté tardivement implacable, à la douleur d'une odieuse révélation. L'exil de Robert, *l'ingratitude de Césarine, le silence* obstiné qu'elle avait toujours gardé sur lui, ne signifiaient-ils pas éloquemment que Madame d'Astiville ne mentait pas ?

Quel écroulement dans cette jeune âme pure !

Rien n'avait changé dans la chambre d'Emmeline ni au dehors, quand le capitaine remonta aux Accroches. Le vieillard, qui prévoyait des complications douloureuses, avait enjoint à Robert de demeurer dans la maison Toulousse, lui promettant de lui porter des nouvelles d'Emmeline dès qu'elle consentirait à *se montrer à ses amis.*

Lui-même attendit le marin, dont le parfait bon sens lui inspirait une légitime confiance, et, quand il aperçut, il se hâta vers lui pour lui apprendre l'événement singulier de cette journée.

— Mille milliards de têtes de nègres ! gronda le capitaine ; cette vipère, exaspérée de voir repousser son serpenteau, aura lancé son venin sur la pauvre Mademoiselle !... Parbleu !... sans avoir rien entendu de sa damnée conversation, je pense comme vous, monsieur, qu'elle aura pris plaisir à raconter à Mademoiselle les commérages de la bonne ville de Bordeaux. Je sais justement que les d'Astiville y ont quelques relations. Langues de femmes !... Quel malheur de n'en pouvoir couper la moitié !... Il en resterait toujours bien assez pour le repos des hommes.

— Je redoute l'extrême sensibilité de Mademoiselle d'Anglejean, et cette exagération, naturelle aux âmes très innocentes, qui leur fait perdre la notion juste des sentiments et des actes.

— *La pauvre Mademoiselle*, délicate comme une hermine, aurait besoin d'être ramenée à la réalité des choses... si tant est que ce soit bien là le motif de son chagrin.

— Et que serait-ce ? En revoyant mon fils, elle a détourné la tête, baissé les yeux, échappé à sa main, fui sa présence. Elle, sa fiancée !... est-ce assez clair ?

Le capitaine ne répondit pas tout d'abord. Dans sa cervelle épaisse et loyale, le problème s'agitait. Laisser à Emmeline le temps de manifester ses sensations nouvelles, c'était compromettre à jamais son bonheur. L'arracher à une obsession cruelle, en la remettant dans le chemin du vrai, pouvait encore tout sauver.

— Voulez-vous me permettre d'essayer d'éclaircir tous nos doutes ? demanda Rovelou.

Le vieillard lui serra la main chaudement.

— Avant qu'elle revoie ni M. Robert, ni vous ?

— Faites, dit M. de Madiran.

— Alors, monsieur, ne revenez que si je vous appelle avant ce soir.

— C'est convenu. A ce soir, capitaine. Je suis désespéré... mais j'ai confiance en vous.

— Moi, monsieur, je n'ai confiance qu'en Dieu.

Les deux hommes se séparèrent sur ce mot modeste et croyant, l'un pour s'enfermer avec son fils à la maison Toulousse, l'autre pour frapper doucement à la porte d'Emmeline.

A la voix du capitaine, la jeune fille répondit avec effort qu'elle se sentait un peu souffrante et priait qu'on voulût bien dîner sans elle.

— *Rendez-moi un service, Mademoiselle*, parlementa le capitaine. Si vous êtes souffrante, — et j'espère bien que cela va se passer, — vous ne dînerez qu'avec une tasse de thé ; mais, *si la bonne femme de mère ne vous voit pas à* table avec nous, elle va croire à quelque malheur... elle aura la fièvre... sa pauvre tête n'est pas solide, vous savez...

Emmeline entr'ouvrit sa porte, et montrant ses yeux noyés :

— Mon bon capitaine, puis je paraître dans cet état !... Soyez juge... Si ces messieurs voyaient mon visage patibulaire... car j'ai eu la maladresse de me trouver mal au jardin... la chaleur...

Il l'interrompit dans son laborieux mensonge :

— Ces messieurs ne verront rien du tout. L'un a la migraine, et l'autre lui tient compagnie. Nous dînons seuls. Voulez-vous me faire l'honneur... Hein ? comme c'est bien dit, Mademoiselle ?... me faire l'honneur d'accepter mon bras ?... Voyez un peu comme je me forme aux belles manières !... pour un « loup d'eau douce », comme moi, c'est une assez belle réussite, j'espère.

Il parlait beaucoup, pour lui laisser le temps de réparer le désordre de ses cheveux, de passer de *l'eau fraîche sur ses paupières* ardentes, de reprendre une apparence de calme après une si violente secousse.

Du reste, pas une interrogation gênante, pas même une expression de sympathie pour la visible souffrance empreinte sur toute la personne de la jeune fille.

Avertie par un geste furtif, très énergique, Pierrette se contenta, en voyant paraître Emmeline encore toute brisée, de l'embrasser tendrement avec cette parole affectueuse :

— Je suis bien contente de voir votre ma*laise à peu près dissipé*, ma chère fille.

La vieille infirme n'avait *rien vu*, et sa quiétude absolue eut le bienfaisant pouvoir d'en répandre un peu sur les assistants de ce dîner sans entrain, où l'appétit faisait défaut.

Toutefois, le capitaine eut l'art de causer à lui seul, de façon à masquer le silence que la jeune fille, malgré de vaillants efforts, ne pouvait parvenir à rompre.

(A suivre.)

croit que, dans 100 ans, on n'aura pas besoin d'un Omar pour anéantir cette Bibliothèque. Elle se détruira d'elle-même. Les papiers de journaux ne supportent pas un siècle d'existence.

En revanche, M. Ritschard, de Berne, a pris la Bibliothèque sous sa protection, et même il a taxé d'inconstitutionnelle et d'illégale la proposition de la Commission.

M. Lachenal est intervenu aussi en faveur de la Bibliothèque. Il déclare qu'il n'y aurait plus qu'à la fermer si l'on ne voulait pas permettre au Conseil fédéral de lui allouer plus de 29,000 francs par an, ce qui ne veut pas dire que l'on ira toujours jusqu'à 80,000 francs. Les collections que critique M. Isler ne coûtent presque rien. Plus de 50,000 pièces arrivent gratuitement à la Bibliothèque. Quand on a dépensé 860,000 francs pour un bâtiment, il faut y mettre quelque chose.

A la votation, la proposition éventuelle de M. Blumer (factage de 20 centimes) a été adoptée par 22 voix contre 14.

Cette décision a entraîné l'adoption de la proposition de M. Wirz, qui a réuni 22 voix contre 17.

Les crédits du Musée national et de la Bibliothèque nationale sont donc sauvés.

SÉANCE DE RELEVÉE

A 4 1/4 heures, pendant que les conseillers nationaux ont profité de la gracieuse invitation de la Compagnie du Gurten pour se rendre, en funiculaire, sur cette montagne surnommée le Righi bernois, le Conseil des Etats reprend prosaïquement ses délibérations dans une séance de relevée.

Par une coïncidence ironique, la première question qui vient sur le tapis est la proposition suivante qui doit restreindre quelque peu les indemnités de voyage des députés :

Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport et des propositions portant revision des dispositions sur les indemnités de route allouées aux membres et aux Commissions de l'assemblée fédérale, ce en vue du remplacement de l'indemnité kilométrique par le remboursement du billet de transport et le paiement de l'indemnité journalière.

M. Python, constatant que cette proposition diffère de celle du Conseil national et va, dès lors, créer une divergence, en demande la suppression, d'autant plus, dit-il, qu'elle ne conduira à rien et qu'elle suscitera des discussions désagréables pour les députés.

La proposition de la Commission est maintenue par 21 voix contre 5.

On passe au morceau de résistance du programme financier : le projet d'arrêté législatif qui prévoit une série de réductions soumises au referendum.

Art. 1er. — Le subside à la Société pour la conservation des monuments historiques est fixé à 20,000 francs par an (au lieu de 50,000).

M. Blumer (Zurich) rappelle que la décision prise ce matin d'élever le factage des colis internationaux à 20 centimes entraîne la suppression de cette réduction, puisque c'est en faveur des monuments historiques et des arts qu'on a voté la majoration de cette taxe postale.

Il propose donc de retrancher cet article.

M. Wirz (Obwald) dit que le subside aux monuments historiques repose sur une loi qu'on ne peut modifier sans suivre la procédure ordinaire. Pour toute revision de loi, il y a un message du Conseil fédéral et un rapport de Commission. L'orateur cite une série de monuments nationaux qu'on a pu restaurer grâce aux subsides fédéraux. On a sauvé ainsi de la ruine de précieux souvenirs du passé. Veut-on s'arrêter dans cette voie ?

M. Python invoque encore un autre argument. Nous sommes un pays de touristes. Les étrangers visitent avec plaisir nos monuments nationaux, surtout les monuments historiques. Vous n'en voyez guère dans les corridors du pays ; ce n'est pas notre architecture moderne que les étrangers viennent contempler. L'orateur se prononce donc lors pour la suppression de l'art. 1er.

La proposition de M. Blumer est adoptée par 23 voix contre 11. L'art. 1er est donc supprimé.

Art. 2. — L'arrêté fédéral du 22 décembre 1887, concernant l'avancement et l'encouragement des arts en Suisse, est modifié en ce sens que le montant de 100,000 francs est réduit à 50,000 francs.

M. Leumann, rapporteur, fait allusion à la pétition des peintres et sculpteurs. Il ne veut pas s'engager dans un débat sur l'art moderne, et se borne à recommander l'adhésion au Conseil national.

M. Richard (Genève) cite les dispositions précises de l'arrêté de 1887, qui fixe d'une manière nette l'allocation minimum de 100,000 fr. et qui prévoit même une augmentation éventuelle. La somme de 100,000 fr. est donc définitive. Si l'on sape aujourd'hui cette disposition, on introduit un élément d'instabilité dans toutes les lois fédérales.

Du reste, la suppression de l'art. 2 s'impose. Un contrat a été stipulé ce matin, lorsque le Conseil a voté la majoration de la taxe postale à la frontière. Si l'on maintenait la proposition de la Commission, ce serait une violation de l'accord intervenu entre les membres de l'assemblée.

M. Munzinger (Soleure) contredit cette manière de voir. Il estime que le Conseil n'est pas lié par l'adoption de la proposition de M. Blumer concernant le factage de 20 centimes. L'orateur ajoute que l'on pourra augmenter le crédit de 50,000 fr. si la situation financière de la Confédération s'améliore.

M. Python dit que, au fond, la réduction du crédit pour les Beaux-Arts est une sorte de protestation contre la décision du jury artistique à propos de l'affaire Hodler.

M. Blumer (Glaris) se fait l'interprète des sentiments qui ont prévalu au sein de la Commission. Tous les membres ont acquis la conviction que c'est une prodigalité d'allouer 100,000 fr. par an à l'encouragement de l'art moderne. Il y a des tableaux achetés par la Confédération dont on ne sait que faire et que l'on se renvoie de *Musée en Musée. Le canton des Grisons a* fini par en loger dans un coin de la salle du Grand Conseil.

M. Lachenal, chef du Département de l'Intérieur, se demande si c'est bien la peine de ravauder 50,000 fr. sur un ensemble d'économies de 7 millions, ce qui représente un 1/2 %. Le tableau dont a parlé M. Blumer n'est pas trop mal logé puisqu'il figure dans la salle d'un Grand Conseil. Les Musées cantonaux, quoiqu'en dise M. Blumer, se disputent les tableaux achetés par la Confédération.

L'orateur apprend à l'assemblée que de nouvelles dépenses artistiques sont en perspective, par exemple la décoration du Tribunal fédéral, qui coûtera 45,000 fr. Veut-on reprocher à la Confédération d'avoir contribué à l'érection d'un monument en l'honneur du P. Zwissig, le prêtre patriote qui a composé le sublime *Cantique suisse* ? Veut-on lui savoir mauvais gré d'avoir commandé le superbe groupe du Grütli pour le nouveau Palais du Parlement ? N'oublions pas que, l'an dernier, les Chambres ont décidé la création de bourses artistiques. Cette dépense est prélevée sur le crédit de 100,000 francs.

M. Lachenal fait aussi allusion à l'affaire Hodler. Il rappelle, à ce propos, que le grand peintre Bœcklin, de Bâle, a été longtemps méconnu.

Il conclut au maintien du crédit de 100,000 francs.

Par 18 voix contre 14, l'art. 2 est maintenu ! Le crédit est donc réduit à 50,000 fr.

Art. 3. — A partir de l'année 1904, le crédit inscrit au budget annuel pour nouveaux bâtiments ne pourra dépasser la somme d'un million de francs.

Le Conseil fédéral fera, chaque année, des propositions spéciales à l'Assemblée fédérale sur l'emploi de ce crédit, et, cas échéant, des soldes des exercices précédents.

M. Leumann dit que cet article est la pièce de résistance de l'arrêté. Il le recommande chaleureusement à l'adoption de l'assemblée.

M. Hauser, chef du Département des finances, défend la proposition déposée par le Conseil fédéral et ainsi conçue :

Ne sont pas compris dans cette limite les crédits supplémentaires qui seraient demandés pour des constructions ou des achats de terrains votés antérieurement à l'exercice courant, ni les reports à l'année suivante de soldes, restés sans emploi, des crédits de l'exercice précédent.

M. Blumer (Glaris) dit que la différence entre cette proposition et celle de la Commission n'est pas grande en apparence. Mais le texte de la Commission est beaucoup plus précis. Or, la Commission veut avant tout de la clarté dans cette affaire, car c'est à cette économie qu'elle tient le plus. Elle veut absolument que l'on ne dépasse plus le crédit de 1 million. La proposition du Conseil fédéral ouvrirait la porte à toute espèce d'augmentations. Nous ne voulons plus de ces crédits supplémentaires qui majorent les devis. Du reste, le Conseil fédéral peut se déclarer satisfait, car d'ici à 1904, la Commission prévoit toutes les constructions imaginables, pour une somme totale de 20 millions. Cela doit suffire. Un million par an, ce n'est pas si mesquin qu'on a l'air de le dire. On a tellement l'habitude de manier les grandes sommes qu'on dédaigne un million. Pour un Bernois, un franc c'est un *Frœnkli*, un petit franc ! Pour la Confédération, un million, c'est un petit million...

L'orateur supplie l'assemblée de ne pas céder au Conseil fédéral.

M. Python dit que la pensée de la Commission est juste, mais que sa formule est condamnable. C'est un témoignage de méfiance vis-à-vis du Conseil fédéral et vis-à-vis des Chambres elles-mêmes. Jusqu'à présent, on a beaucoup dépensé, mais on a dépensé dans les limites du budget. Bien plus, la Confédération a mis de côté des réserves. Pourquoi donc lier les Chambres ? Il suffit de convaincre le Conseil fédéral qu'on veut des économies. Le Conseil fédéral est aujourd'hui suffisamment éclairé sur les intentions des Chambres, puisqu'il est allé à Canossa et s'est soumis à la Commission.

La Commission a suffisamment marqué ses intentions. Pourquoi leur donner la *forme solennelle d'une loi* qui introduit inconstitutionnellement le referendum financier ? J'ai confiance, pour ma part, au Conseil fédéral ; j'ai confiance à l'esprit parcimonieux des Chambres. Nous n'avons pas à condamner notre passé ; ayons confiance en nous-mêmes et ne nous donnons pas des lisières pour l'avenir.

L'orateur propose donc de ne pas insérer cette économie dans l'arrêté législatif, mais d'en faire un postulat à part, une décision spéciale.

M. Munzinger (Soleure) combat la proposition de M. Python, auquel il attribue des idées machiavéliques. Il se demande si réellement M. Python veut des économies et s'il est partisan sincère des lois d'assurances.

M. Hauser estime que le discours de M. Blumer, de Glaris, n'a rien éclairci. Il réfute aussi M. Munzinger.

M. Python répond à M. Munzinger qu'il est chaud partisan des économies et qu'il *en a même proposé plusieurs dont la Com*mission ne veut pas. Ce n'est pas contre l'économie proposée qu'il a parlé, mais contre la forme donnée par la Commission à cette proposition.

On passe à la votation.

L'assemblée est appelée à choisir d'abord entre la proposition de la Commission et celle du Conseil fédéral.

Celle de la Commission l'emporte par 26 voix contre 11.

La proposition de M. Python est aussi repoussée.

Art. 4. — La loi fédérale concernant l'inspection et l'instruction du landsturm, du 29 juin 1894, est modifiée comme suit :

a) Les exercices du landsturm armé sont remplacés par des inspections d'armes et d'habillement sans solde ;

b) L'infanterie du landsturm ne sera plus astreinte à prendre part aux exercices des Sociétés de tir.

M. Kellersberger (Argovie) propose de retrancher cet article.

Subsidiairement, il voudrait inviter le Conseil fédéral à examiner si, à la place des exercices actuels, on ne devrait pas, ou bien combiner le tir obligatoire des soldats du landsturm avec les inspections d'armes et d'habillements en les faisant coïncider, ou bien confier aux sections du landsturm l'organisation du tir obligatoire.

L'orateur ne se dissimule pas qu'il sera à peu près seul de son avis : *Allein auf weiter Flur*. Il trouve l'économie de 100,000 francs sur ces exercices du landsturm peu sérieuse en face d'un budget militaire de 27 millions. Mais il croit que la Commission est guidée ici non pas seulement par l'idée des économies, mais par le désir d'en finir avec le landsturm.

M. Hoffmann (Saint-Gall) partage l'avis exprimé hier par M. Python. Il suffit de conserver au landsturm son caractère international de belligérant.

M. Müller, président de la Confédération, convient qu'on est allé au delà du but primitif. On s'est laissé entraîner par une sorte d'enthousiasme. Examinant la proposition de M. Kellersberger, l'orateur croit qu'il serait difficile de combiner les exercices de tir avec les inspections. Le landsturm se trouvera mieux d'être laissé tranquille en temps de paix. Il manifestera d'autant plus de patriotisme en temps de guerre. M. Müller accepte la proposition de la *Commission*.

Votation. — La proposition de M. Kellersberger, tendant à la suppression de l'art. 4, est rejetée par 27 voix contre 1.

Sa proposition subsidiaire est aussi repoussée par 17 voix contre 10.

Les art. 5 et 6 (clause référendaire) sont adoptés sans opposition.

Au vote final, l'ensemble de l'arrêté fédéral est adopté par 29 voix contre 2.

M. Leumann énumère les décisions de l'assemblée et précise, par des chiffres, l'influence de ces décisions sur le budget.

La séance est levée à 8 heures 10 minutes.

CONFÉDÉRATION

Escompte. — Voici l'escompte élevé du 3 1/2 au 4 1/2 à Londres, le grand réservoir du monde ; en Suisse, il monte au 5 %, ce qui veut dire que l'on ne trouve à emprunter dans les banques de Bâle, Zurich, Genève, qu'au 6 %, car les banques privée émergent toujours du 1 %. A Berlin la Banque de l'Empire a fixé à 6 % le taux de l'escompte et à 7 % le taux des avances.

Attendons-nous à une hausse générale des places secondaires ; nous entrons dans les grandes eaux de l'argent cher et ce n'est pas là un accident, mais un phénomène depuis longtemps prévu et préparé qui, par sa durée, fera époque dans l'histoire économique moderne.

Comme conséquence, toutes les valeurs baissent et c'est pendant ce temps que les grands banquiers des grandes places achètent et garnissent leurs portefeuilles.

Démenti. — La *Schweiz. Freie Presse* ayant annoncé la nomination de M. le conseiller fédéral Ruffy à la Direction du Bureau international des postes comme un fait accompli depuis le 3 septembre, l'Agence télégraphique suisse est en mesure d'affirmer que le directeur de ce bureau n'a point encore été désigné.

Grève. — Deux cents ouvriers italiens du tunnel de l'Albula se sont mis en grève à cause de l'engagement d'un nouveau contremaître.

Les grévistes ont barricadé l'entrée du tunnel.

La garde municipale de Bergün s'est rendue sur les lieux.

Directe Berne-Neuchâtel. — A la fin de septembre, l'avancement des travaux de percement du tunnel de Rosshæusern était de 970 mètres. On compte que le percement sera achevé pour le 20 octobre. Tous les autres travaux avancent également et l'on prévoit que la ligne pourra être ouverte pour le 1er juillet 1900.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Désastre. — Un voilier anglais, parti de Shanghaï pour Amoy, s'est perdu à vingt milles de ce port pendant un typhon. La femme du capitaine a été balayée par une vague, ainsi que le capitaine. Le second a refusé de quitter le bord. Les Chinois, qui s'étaient réfugiés dans un canot, ont essayé de sauver les deux enfants du capitaine ; *mais, épuisés de fatigue, ils* n'ont pu lutter contre la force des vagues, qui les ont emportés à leur tour.

Une comète. — L'Observatoire de Paris a reçu la nouvelle de la découverte d'une comète à l'Observatoire de Nice, par M. Giacobini, jeune astronome déjà célèbre par plusieurs observations importantes. Cette comète est très faible et l'on n'a encore pu déterminer sa trajectoire.

Les misères de la guerre. — Un train d'Anglais émigrants qui a quitté Johannesburg dimanche, est arrivé au Natal après un affreux voyage. Les femmes et les enfants entassés dans les wagons à charbon ont eu à essuyer une tempête et une pluie torrentielle. Un enfant est mort pendant le trajet. Un voyageur frappé d'insolation est devenu fou.

SUISSE

Tués par le train. — Mardi matin, vers 5 heures, à Bâle, un surveillant de la voie a découvert sur les rails de la ligne de jonction entre le réseau badois et celui du Central, le corps d'un homme d'une trentaine d'années, décapité. On ignore s'il y a eu suicide ou accident.

Autre malheur. Lundi soir, un garde-barrière d'Aarau, qui voulait allumer le fanal de la voie un peu avant le passage d'un train, a été surpris par celui-ci au moment où il traversait la ligne et tué net.

Enfin, à Ermensee (Lucerne), un voyageur qui voulait sauter sur un train en partance a manqué le marchepied, a roulé sous un wagon et a été écrasé.

Foudroyé. — Hier après-midi, un ouvrier maçon, qui travaillait dans la fabrique d'horlogerie d'Undervelier, a touché un fil électrique à haute tension qui actionne les machines de l'usine, et a été tué sur le coup. C'est un jeune homme de 22 ans, d'origine italienne.

Une gare qui déraille. — Dans la nuit du 2 au 3 octobre, une équipe d'une douzaine d'hommes ont chargé sur des wagonnets la vieille gare de Vaumarcus et l'ont fait remorquer par un cheval dans la direction d'Yverdon, où l'immeuble devait arriver le matin.

Mais partir n'est rien, arriver est tout : à une *bifurcation* de voie, à l'entré de Concise, la gare... a déraillé. L'équipe dut passer la nuit à déblayer la voie avant le passage du train.

L'histoire s'arrête là : la gare de Vaumarcus est maintenant à Concise.

Le krach immobilier à Zurich. — Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner les mises périodiques aux enchères de titres immobiliers qui sont la conséquence du krach qui s'est abattu sur le canton de Zurich, à la suite de spéculations effrénées sur les immeubles. Une créance hypothécaire de 80,000 francs fut, entre autres, cédée au prix dérisoire de 20 francs. On annonce, pour vendredi, la mise d'une nouvelle fournée de créances. Il y en a en tout pour 322,000 francs, en obligations de 104,000, 40, 30 et 20,000 francs.

FRIBOURG

Vin du Vully. — Le prix de la récolte du vignoble de Vully, appartenant à la ville de Morat, a atteint 31 fr. 50 la gerle de vendange.

Horaire. — L'Imprimerie Delaspre édite un horaire de poche donnant les heures d'arrivée et de départ des trains du J.-S. et le service complet des tramways de Fribourg. Cet horaire se recommande par la commodité du format et de la consultation.

Horaire. — Nos abonnés reçoivent avec le présent numéro l'horaire d'hiver des chemins de fer et des postes, qui est entré en vigueur le 1er octobre.

Eglise de la Visitation

6 octobre, 1er vendredi du mois

ARCHICONFRÉRIE DE LA GARDE D'HONNEUR

A 5 heures. Instruction et Bénédiction. On rappelle les heures d'adoration pendant la journée.

Pour la Rédaction : J.-M. SOUSSENS.

MAGASINS

A LA

Ville de Paris

FRIBOURG, rue de Lausanne, 15

GRANDE MISE EN VENTE D'ARTICLES D'HIVER ET AUTRES

Samedi 7 octobre

Oxford pour vêtements de dessous, 12 cent. le mètre.
Oxford pour chemises de travail, qualité lourde, très forte, 39 cent. le mètre.
Oxford rose, rayé et uni pour vêtements de dessous, 41 cent.
Molton pour tailles et robettes d'enfants, 37 cent. le mètre.
Cheviotte pour robe, grenat, bleue et marine, 49 cent. le mètre.
Etoffe pour robes, gris uni, article lourd, double large, 62 cent. le mètre.
Essuie-mains, très large, 6 cent. le mètre.
Cravates noires, soie gros grain, 2 cent. pièce.
Etoffe pour jupons, 27 cent. le mètre, article valant 80 cent.
Cotonne le mètre 22 cent..
Toile 180 cm. de largeur 57 cent.
Brosses à 2 cent. Plumes, la livre, 35 cent.
Ecossais superbes dessins, marchandise très épaisse 59 cent. le mètre.
Grands mouchoirs, 4 cent. pièce.
Cheviotte, valant 2 fr. le mètre, 120 centimètres de largeur, cédée à 1 fr. 20 le mètre.
Drap pour complets d'hommes, article cheviotte, 1 fr. 75 le mètre.
Milaine paysan, Frezon, très lourde et large, 2 fr. 45 le mètre.
Milaine paysan, Frezon, qualité extra, 3 fr. 50 et 4 fr. 50.
Lacet brosse, 3 cent. le mètre.
Bavettes, 1 cent. pièce.
Chemises en couleur pour garçons 63 cent. pièce.
Toile écrue, très large, 15 cent. le mètre.
Doublure, le mètre 14 cent.
Coutil doublure, 29 cent. le mètre.

Pour robe, milaine article pour la campagne, double large, 39 cent. le mètre
Cotonne brochée, superbe dessin, 100 cm., à 53 cent. le mètre.

A LA VILLE DE PARIS

rue de Lausanne, N° 15